

L'ÉCHIQUIER LIBOURNAIS

Organise



L'OPEN DES VENDANGES

N° Homologation 49472

Dimanche 20 octobre 2019

Salle des Charruads
Rue Max Linder

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE applicable à partir du 1^{er} janvier 2018
- L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » et la directive III 5 « Fin de partie au KO » s'appliquent.
- Le délai de forfait est de cinq minutes.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04).

ARTICLE 2 HORAIRES

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| - Accueil des participants: | 8h 30 |
| - Clôture pointage: | 9h 30 |
| - Ronde 1: | 10h 00 - 10h 30 |
| - Ronde 2: | 10h 40 - 11h 10 |
| - Ronde 3: | 11h 20 - 11h 50 |
|
 | |
| - Ronde 4: | 13h 30 - 14h 00 |
| - Ronde 5: | 14h 10 - 14h 40 |
| - Ronde 6: | 14h 50 - 15h 20 |
| - Ronde 7: | 15h 30 - 16h 00 |
| - Ronde 8: | 16h 10 - 16h 40 |
| - Ronde 9: | 16h 50 - 17h 20 |
|
 | |
| - Remise des prix: | 17h 30 |

ARTICLE 3 CADENCE

Chaque joueur dispose de 15 minutes pour toute la partie.

ARTICLE 4 DROITS D'INSCRIPTION

Séniors: 20 € Jeunes (<20 ans) et féminines: 12 €

ARTICLE 5 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants dans l'ordre:

- 1 – Buchholz tronqué
- 2 – Performance

ARTICLE 6 PRIX

La liste des prix sera affichée au plus tard au début de la ronde 5.
Les prix à la place sont non cumulables.

ARTICLE 7 ARBITRAGE

Arbitre principal: Pierre Lapeyre Arbitre Fédéral Elite 2

ARTICLE 8 COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel sera constituée avant la première ronde par l'organisateur en fonction des personnalités présentes. Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la partie rédiger son dépôt de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission.

ARTICLE 9 DIVERS

- Interdiction de fumer ou vapoter.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Une enquête pour forfait non justifiée sera effectuée.
- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs et le présent règlement.

L'organisateur,
Fabienne Tracol

L'arbitre,
Pierre Lapeyre

